

Maison de l'enfance – Assemblée d'information

Maison de l'enfance : confortable mais pas luxueuse

Une cinquantaine de personnes sont venues s'informer lundi soir

En préambule à l'assemblée municipale, les autorités avaient organisé une séance d'information publique consacrée au projet de Maison de l'enfance, qui est soumis aux urnes à la fin de ce mois. Chantal Vaucher, conseillère municipale en charge des bâtiments, les auteurs et un spécialiste de la technique du bâtiment, ont présenté les aspects principaux du projet, avant de répondre aux questions émanant d'une assistance forte d'environ 50 personnes.

Sécurité et accès directs

Arc architecture a conçu un projet collant aux besoins des institutions dédiées à l'enfance, à la petite enfance en particulier. Ses spécialistes ont privilégié la sécurité des jeunes utilisateurs, avec un seul accès pour le trafic motorisé et une priorité donnée à la mobilité douce. Le bâtiment est implanté, sur la parcelle, de manière à dégager un maximum d'espace au sud, destiné à des aménagements extérieurs de jeux et de détente.

Au rez-de-chaussée, les institutions auront un accès direct à leurs places de jeux : la crèche à son espace réservé, l'EJC (Ecole à journée continue) et l'école enfantine à leur place commune. Et l'ensemble sera sécurisé au mieux.

Dans une optique sécuritaire également, les fenêtres et terrasses ont été munies de claustra (des parois ajourées), qui permettent de laisser entrer l'air extérieur sans que les petits ne puissent risquer de tomber.



Les salles sont lumineuses, avec des fenêtres à ouverture manuelle sur des parois ajourées laissant passer l'air sans mettre les enfants en danger

Synergies et lumière naturelle



Pour un accueil chaleureux et des rencontres entre institutions, un grand vestiaire a été conçu par les architectes

On l'a déjà écrit, un seul grand vestiaire est conçu au rez, histoire de stimuler les synergies entre les institutions et de créer un espace utilisable à d'autres fins.

L'immeuble est conçu de manière à laisser entrer la lumière naturelle ; la toiture asymétrique crée une impression de légèreté, tout en permettant des doubles niveaux servant de puits de lumière.

Les parois et les plafonds sont isolés acoustiquement bien entendu.

On ne détaillera pas les locaux, qui le sont dans la brochure distribuée en tous ménages, mais on soulignera avec Chantal Vaucher que chaque institution y trouvera la satisfaction de ses besoins. Et l'on rappellera que la crèche, l'EJC et l'école enfantine (dont une classe a dû être éloignée des autres, faute de place) sont toutes très à l'étroit aujourd'hui.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Minergie

Techniquement, le projet respecte les normes Minergie P, ce qui lui vaudra une subvention de 130 000 francs. Il sera chauffé au moyen d'une pompe à chaleur plongeant dans la nappe phréatique, la température pouvant être réglée précisément pour chaque local, l'ensemble étant isolé et ventilé de la meilleure des manières. La charpente, de bois et de métal combinés, permettra de limiter autant que possible le poids sur le sol et donc de limiter d'autant les fondations.

Enfin, la parcelle sera végétalisée au maximum possible, la surface carrossable limitée au strict nécessaire.

On n'y cuira jamais

Sur les questions de l'assistance, il était précisé tout d'abord que le déneigement des places de stationnement ne posera aucun problème (les zones herbeuses suffiront amplement pour pousser la neige même en cas d'hiver particulièrement arrosé). Quant aux risques d'avalanches provenant du toit, ils seront éliminés par des barrières ad hoc.

En plein été, on ne cuira pas, dans aucun des locaux du bâtiment, grâce à des stores de toile ; stores qui seront installée à l'extérieur, car on sait que les stores intérieurs ne retiennent quasiment pas la chaleur.

Un ingénieur spécialisé examinera attentivement le bâtiment, pour s'assurer qu'il soit conforme aux normes antisismiques actuelles ; son attestation devra être jointe à la demande de permis de construire.

Quant à savoir si certains locaux pourront être utilisés par l'école primaire, il a été répondu que ce n'est pas prévu pour l'instant.

Enfin, un cheminement direct, depuis la rue de la Gare, n'a pas été prévu non plus, à ce stade du moins ; il éviterait un détour aux bambins domiciliés dans la partie sud-est du village.

Le Conseil convaincu

Chantal Vaucher rappelait que le crédit brut soumis aux électeurs s'élève à 6,63 millions de francs, dont à déduire la subvention Minergie de 130 000 francs. Elle affirmait le financement tout à fait réaliste, en soulignant que le projet ne comprend rien de gigantesque et prévoit des espaces à peine supérieurs aux standards actuels.

Compte tenu des fonds propres de la commune, et notamment de sa fortune nette (2,8 millions), ainsi que de la possibilité de prélèvement sur deux Financements spéciaux, la conseillère municipale assurait à l'assistance, comme à la population en général, que la réalisation de la Maison de l'enfance ne nécessitera aucune augmentation de la quotité fiscale communale.

Le Conseil municipal soutient unanimement ce projet, le maire René Rimaz invitant les électeurs à l'approuver, « pour le bien de nos enfants »